

Tout d'abord, les représentants FSU des personnels déplorent les modalités de ce CDEN encore en audio conférence malgré tous les assouplissements des mesures sanitaires par ailleurs ainsi que la décision de maintenir cette date de repli le dernier jour de l'année scolaire... Certains n'y assisteront que jusqu'à 18h avant les traditionnelles fêtes dans l'EN et des vacances bien méritées !

La période continue d'être marquée par la pandémie. En France, la crise sanitaire a encore davantage mis en lumière la nécessité de préserver notre modèle social et de renforcer les services publics.

Le « quoi qu'il en coûte » du Président s'est traduit par des cadeaux aux grandes entreprises, et, désormais, le gouvernement multiplie les signaux du retour accéléré à l'austérité : le programme de stabilité envoyé à la commission européenne prévoit une forte baisse du volume des dépenses publiques jusqu'en 2027. En outre, le gouvernement poursuit une politique à rebours des besoins sociaux comme l'illustre le projet de réforme de l'assurance chômage, emblématique d'un modèle de société où les protections collectives sont diminuées.

Ce dernier use d'autoritarisme pour imposer sa politique : état d'exception, répression des contestations, mise au pas des personnels. La politique du gouvernement, en accentuant des inégalités déjà trop importantes, est source de colère et de désespérance.

Carrières et salaires

La demande d'ouverture de négociations pour améliorer les carrières des agents portée par l'ensemble des organisations syndicales de la Fonction publique a reçu une fin de non-recevoir de la part de la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, qui reporte les discussions en juillet, lors du rendez-vous salarial annuel.

En lieu et place de mesures générales, le gouvernement maintient son choix d'individualisation des rémunérations. La création d'indemnités et une participation envisagée à la PSC (Protection Sociale Complémentaire) ne sauraient se substituer à une revalorisation conséquente du point d'indice qui prenne en compte les pertes de pouvoir d'achat accumulées ces dernières années.

Exigences sanitaires

Depuis septembre, la FSU n'a cessé de porter le renforcement des mesures sanitaires afin de protéger les personnels et l'ensemble de la population (usagers, élèves, familles, etc.).

Elle exige que les employeurs publics, Etat et collectivités territoriales, prennent toutes leurs responsabilités pour protéger la santé de tous ses personnels. Concernant les personnels vulnérables, aucune pression pour un retour prématuré en présentiel, ni aucun refus d'ASA ne peuvent être tolérés.

Education

Nos actions syndicales ont permis d'améliorer les protocoles et d'obtenir des concessions des ministères qui ont étendu un peu le dispositif de demi-jauge, acté une partie de nos exigences avec la fermeture de la classe dès le premier cas positif et la non-répartition des élèves des écoles en cas d'enseignant absent.

Mais globalement, la FSU continue de dénoncer une gestion erratique de la crise à l'Education Nationale comme dans l'Enseignement Agricole. La possibilité de vaccination de tous les personnels n'est toujours pas une réalité, la question des détecteurs de CO2, des purificateurs d'air comme celle du protocole dans les cantines et le périscolaire continuent à poser problème... sans parler d'une campagne d'autotests vouée à s'éteindre d'elle-même faute de capacité à l'organiser, à la sécuriser et par suite à convaincre de la pertinence à s'en saisir afin de renforcer nos capacités à endiguer la circulation du virus en cassant les chaînes de contamination.

Les enjeux réels de cette fin d'année scolaire et, avec elle, l'échéance des examens n'ont pas l'air de concerner le ministre de l'Éducation nationale, pas plus que son homologue de l'enseignement agricole. Alors que les syndicats enseignants alertent depuis des mois sur la nécessité d'anticiper l'organisation des examens, notamment en adaptant les programmes et les épreuves afin de préserver les conditions de travail des personnels et des élèves, alors que les organisations lycéennes demandent la suppression des épreuves maintenues du baccalauréat compte tenu des heures d'enseignement en « présentiel » qui n'ont pas pu se tenir, le ministre s'entête et maintient son organisation... La voie professionnelle est particulièrement affectée par l'obstination du ministre car le peu d'aménagement arbitré va accroître les inégalités entre les candidats et est irrespectueux du travail enseignant et des protections sanitaires. L'ensemble des épreuves terminales écrites sont maintenues. Concernant les quatre épreuves écrites communes à toutes les filières, seules les deux meilleures notes seront retenues – deux disciplines ne compteront donc pas pour l'obtention du diplôme, elles ne seront même pas certifiées en contrôle continu. La FSU dénonce ces choix inacceptables qui ne font que renforcer la relégation scolaire de la voie professionnelle publique.

Par ailleurs, la rentrée 2021 n'est pas préparée. Plusieurs scénarios doivent être envisagés selon l'évolution de la crise sanitaire. Le « *nous sommes prêts* » de J.M. Blanquer n'est définitivement plus crédible, compte tenu de la gestion chaotique de la crise et du manque d'anticipation constatés tout au long de l'année scolaire. Quelle que soit la réalité de la rentrée 2021, la FSU et ses syndicats demandent qu'elle soit préparée en associant les organisations syndicales et les personnels, et qu'un plan d'urgence soit enfin décidé.

Le manque de moyens en personnels au sein des équipes pluriprofessionnelles (administratifs, assistants de service social, infirmières, PsyEN) ne permet pas d'apporter accueil, écoute et accompagnement pour les élèves et étudiants alors même que la crise sanitaire a provoqué une hausse exponentielle des besoins. Plus largement, les inégalités ont explosé dans tous les domaines. C'est le cas, du fait du travail à distance, pour un grand nombre d'élèves généralement issus des classes populaires, d'une part parce que l'accès égalitaire aux outils informatiques est loin d'être garanti et, d'autre part, parce que le télétravail est loin de représenter une voie de réussite possible pour toutes et tous. Une réflexion large doit aussi être menée pour anticiper les difficultés accrues pour les jeunes de trouver des périodes de formations en entreprise. L'absence de moyens infirmiers supplémentaires ne permet pas de prendre en charge les dommages de la crise sanitaire sur la santé des élèves et des étudiants, favorisant au contraire les inégalités d'accès à la réussite scolaire en les laissant sans accueil et écoute à un moment où ils en ont tant besoin.

Les besoins sont également criants pour la direction et le fonctionnement de l'école : aucune perspective d'amélioration à la rentrée pour l'aide administrative (conciergerie, standard, secrétariat, vie scolaire...). Les équipes sont à bout en ce mois de juin : en dehors d'avancées minimales sur de rares décharges, de la mise en place d'un groupe de travail et d'un poste de référent, quasiment rien n'a été amélioré depuis le suicide de Christine RENON.

En outre, les directrices et directeurs doivent faire face à la colère et à l'incompréhension des familles qui se voient refuser les demandes de dérogations pour fratries : incompréhensible et jamais vu pour les collègues parfois voisins. Enfin, M. Blanquer franchit la ligne rouge en annonçant en toute fin de réunion vendredi 2 juillet la création d'un emploi fonctionnel des directeur.rices déchargé.e.s, ultime provocation pour celui qui a, depuis bien longtemps, perdu toute légitimité à exercer la fonction de Ministre (mensonge sur mensonge, gestion calamiteuse et irresponsable de la crise du covid, hommage au rabais indigne à Samuel Paty, bac catastrophe, déni des difficultés, mépris des personnels,...) après la débâcle de sa majorité aux élections locales auxquelles il n'a même pas osé se présenter. Désormais, la démocratie doit reprendre ses droits dans notre pays comme dans nos écoles avec des directeur.rices (déchargé.e.s ou non) qui resteront des pairs parmi les pairs.

Pour garantir la continuité des enseignements, dans des conditions de travail et d'étude favorables à une démocratisation de la réussite, il est indispensable de revenir sur les suppressions de postes (1800 dans le 2nd degré cette année) et de procéder aux recrutements qui doivent être envisagés en fonction des besoins réels. Dans le 1^{er} degré, les choix du ministère pèsent sur la carte scolaire en orientant l'utilisation des postes sur certaines priorités. Les besoins supplémentaires sont compensés par des fermetures qui vont avoir pour effet de dégrader davantage l'existant. C'est ce qui a été largement dénoncé partout dans les nombreuses mobilisations contre la carte scolaire.

Dans la situation, une véritable revalorisation des salaires et des carrières de tous les personnels de l'éducation est indispensable pour rendre attractifs les métiers.

L'Education a besoin d'un plan de relance. Ce qui est possible pour les entreprises doit l'être pour le service public d'éducation comme pour l'ensemble des services publics. Ce devrait être l'essentiel des préoccupations du ministre de l'Education Nationale plutôt que de, par exemple, chercher à faire diversion en interdisant l'écriture inclusive à l'école.

Les évolutions pour la rentrée nécessitent la vigilance et l'analyse critique de la portée des politiques menées : projet de révision des programmes de maternelle, réforme de la formation initiale, loi Rilhac sur la direction d'école, transformation des fonctions des maîtres formateurs ... et annonces prochaines du ministre sur « l'enseignant du XXI^{ème} siècle » que les conclusions du Grenelle laissent redouter. C'est au contraire d'un véritable plan d'urgence dont l'école a besoin : la FSU appellera à la mobilisation dès septembre pour l'obtenir.

Concernant ce CDEN de fin d'année scolaire et de préparation de la prochaine, la FSU Ardennes déplore le non envoi de documents de travail sur un point à l'ordre du jour, celui des ajustements de la carte scolaire nécessitant une communication sur les évolutions des prévisions des effectifs pour la rentrée, avec, notamment, avec la prise en compte des effectifs ULIS non communiqués au précédent CDEN.

Le dialogue social commence par le respect des dispositions réglementaires, notamment la communication des informations, permettant aux représentants de ne pas être entravés dans leur rôle.

Par ailleurs, nous avons pu constater une différence d'un moyen dans la dernière balance communiquée. En effet, un retrait n'a pas été compté. Il y a 37 retraits devant classe (dont 22 hors EP) et non 36. Alors que sur le diaporama du CDEN du 9 février, il y a bien 22 classes hors EP qui ferment et non 21.

En outre, nous nous interrogeons sur la création des postes *TRS 9010 - Titulaire Secteur - Postes rattachés auprès d'une circonscription - soit un par circonscription* - qui, sauf erreur n'ont pas été présentés en instances : quels moyens ont permis ces créations ?

Dans ce contexte, nous venons d'apprendre la création d'un nouveau "dispositif", une nouvelle usine à gaz dénommée TSI. En effet, le territoire de Vrineux-aux-Bois et Vivier-au-Court serait labellisé Territoire Scolaire Inclusif à titre expérimental dans le but de renforcer la réflexion et le travail autour de l'élève en situation de handicap et l'élève en très grande difficulté scolaire mais non handicapé. Dans ce TSI, il faut obligatoirement des écoles, un collège et une SEGPA. L'objectif serait de mettre en synergie tous les enseignants spécialisés qui interviennent dans le premier et second degré, avec, sans doute, un coordonnateur.

Un tel dispositif ne nécessite-t-il pas non plus de faire l'objet d'un point à l'ordre du jour d'un CTSD afin d'être présenté dans le détail, de recueillir les observations et les avis des représentants des personnels ? Après la loi de 2005, l'expérimentation des PIAL en 2018, leur généralisation avec la circulaire sur l'école inclusive de 2019, voilà les TSI !

Quand les technocrates de l'Education Nationale vont-ils cesser de ne "réfléchir" qu'en termes de dispositifs organisationnels et donner les moyens en postes, en fonctions (plateaux techniques et professionnels), en infrastructures aux équipes afin d'assurer l'égalité des citoyens devant le droit à l'éducation ?

Concernant la préparation de rentrée dans le second degré, si nous avons bien noté qu'elle n'était pas à l'ordre du jour de cette instance départementale... pas même sous la forme d'un point d'information, gérée désormais par les seuls services comptables du Rectorat qui ne semblent guère pourtant connaître la réalité de notre territoire..., nous continuons et continuerons à demander des informations, des réunions d'échanges et de concertation, pour faire valoir notre expertise et nos revendications dans l'intérêt de tous les élèves de tous les territoires. A cet égard, nous dénonçons avec force les « ajustements » de DHG et même de structures du ... 30 juin dernier qui ont encore amené leurs lots de dégradations, des heures supplémentaires et des CSD pour de nombreux collègues (qui ne savent toujours pas où ils vont assurer leur complément à la rentrée !) et même la suppression d'une division au collège de Vireux où les 2 classes restantes accueilleront 32 et 33 élèves en 3è !!!

Dans nos collèges comme dans nos lycées ardennais, en lien avec la crise sanitaire mais pas que..., de façon générale les effectifs trop importants dans les classes (à plus de 28 en collèges, plus de 35 en lycées) ne permettront pas de donner aux élèves les outils pour entamer correctement la prochaine année scolaire.

Les périodes de confinement ont véritablement creusé les inégalités et aggravé les difficultés, pas seulement scolaires d'ailleurs.

Les élèves qui ont vécu l'alternance « virtuel /présentiel » devraient pouvoir être répartis en plus petits groupes.

Et pour les LP, les stages écourtés voire annulés ont considérablement dégradé les connaissances professionnelles des élèves. Il faut des moyens supplémentaires, des dédoublements et du soutien.

Ces deux années ont été, incontestablement et de l'avis de tous, particulièrement compliquées, les compétences des élèves ne se sont pas améliorées, les inégalités se sont amplifiées, faisant perdre aux plus fragiles le fil de leur scolarité et le sens de l'Ecole.

Le Ministère doit absolument prendre en considération cet état de fait, il en va de l'avenir d'une génération.

Dans notre département comme dans d'autres actuellement, la FSU soutient et soutiendra toutes les initiatives, toutes les actions (grèves, journées collège/lycée mort, médiatisation de la gestion catastrophique de l'Education nationale, fermetures de classes au mois de juin, suppression de postes et

transformation en heures supplémentaires,...) qui dénonceront ce déni de notre Ministre, la dégradation encore et toujours et orchestrée des conditions d'étude et d'apprentissage des élèves et des conditions de travail des personnels, encouragera toutes celles qui exigeront au contraire une autre politique et d'autres moyens pour l'Ecole.

UPE2A

Depuis la rentrée scolaire 2020/2021, les coordonnateurs des UPE2A (Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants) et les enseignants de FLE/FLS sont très inquiets de constater la stagnation des situations administratives des élèves allophones dans les Ardennes.

Certaines situations ont engendré une mobilisation collective mais elles ne sont que la partie visible d'une situation généralisée qui touche trop d'élèves mineurs ou majeurs.

Nos élèves redoublent d'efforts dans l'apprentissage de la langue française, couronné très souvent par l'obtention du DELF (Diplôme d'Etudes en Langue Française) et ils s'impliquent pleinement dans leur scolarité. Deux sessions du DELF (en octobre 2020 et mai 2021) leur ont permis d'obtenir jusqu'à deux niveaux du DELF au cours de cette année scolaire. Le DELF Prim a, en revanche, été annulé cette année alors que d'autres examens se sont tenus avec le protocole sanitaire.

Dans le premier degré, les prises en charge restent très insuffisantes (de zéro à 4h30 par semaine, bien loin du minimum de 9h exigé par la circulaire de 2012).

En lycée professionnel, nos élèves réalisent des stages performants qui témoignent de leur professionnalisme et de leur intégration réussie dans le monde du travail. D'autres se préparent à des études brillantes impossibles à concrétiser faute de papiers à jour.

Malheureusement, les préoccupations permanentes, les perspectives bouchées et la solitude rendent leurs conditions d'apprentissage extrêmement difficiles. Et certains élèves ont passé les épreuves des examens cette année dans l'angoisse des OQTF qui les ont frappés.

Quel sens peuvent-ils donner à leur scolarité réussie si elle ne leur permet pas ensuite de vivre pleinement en France ? Comment nous, enseignants, pouvons-nous accepter que le droit à l'éducation soit bafoué ? Nous demandons la régularisation et le maintien en classe de tous nos élèves étrangers venus en France, terre des Droits de l'Homme.

Le département des Ardennes victime d'une pénurie de psychologues des écoles

L'an prochain, les conditions de travail des psychologues dans le premier degré vont s'aggraver. En raison des mutations, le nombre de postes vacants dans ce département passera de 7 à 9. Cette situation fort préjudiciable pour les psychologues du département, notamment de la circonscription de Revin où seules deux psychologues sur les 5 postes existants continuent d'exercer, impacte non seulement leurs conditions de travail, leur vie familiale, leur santé mais grève également leur budget. Les voitures avalent les kilomètres, presque 3 000 km sur l'année 2020-2021 pour l'une d'entre elles, kilomètre remboursé à un tarif loin de pourvoir à l'usure de la voiture. Et aucune heure supplémentaire pour ces collègues qui ont subi une explosion de la gestion du nombre d'élèves en l'espace de 3 ans. Les calendriers institutionnels restent aussi rigides, avec leurs échéances à respecter... La prévention, les entretiens avec les familles et les élèves les plus fragiles, l'accompagnement des enseignants ... sont devenus une part congrue de leur temps de travail.

Enfin, cerise sur le gâteau pour les personnels, sans doute pour illustrer la « confiance » que l'institution ne manque pas de leur accorder..., toutes les écoles du département ont reçu de leur IEN un message leur enjoignant de lui communiquer l'organisation de la journée de solidarité. L'administration départementale, le Rectorat et le MEN pensent-ils que les enseignants ont chômé ces derniers mois ? N'ont-ils pas assez donné de leur personne afin notamment, de pallier les insuffisances de leur

employeur, pour, à la fin d'une année éprouvante, devoir se justifier de l'occupation d'une journée de travail ?

Il n'en faut pas plus pour prouver la vacuité de tous les discours sur l'accompagnement des personnels développés ces dernières années et encore ces dernières semaines en conclusion du fameux Grenelle de l'Education.